



# Donnons une voix à nos enfants

11<sup>ème</sup> édition

## PROCÉDURE

**Chers parents, Chers adhérents,**

Si vous êtes intéressés par cette opération, voici la marche à suivre pour poser votre candidature et pouvoir bénéficier d'une tablette reconditionnée, proposée par l'AFSA.

A noter : seuls les adhérents ayant cotisé à l'AFSA pour l'année 2025 ET à jour de leur cotisation 2026 ET s'engageant sur les points indiqués dans la fiche candidature pourront bénéficier de cette action «Donnons une voix à nos enfants» 11<sup>ème</sup> édition.



### Étape 1

J'imprime et complète le bulletin de candidature ci-joint et le renvoie par courrier postal à l'adresse suivante :

AFSA  
39 rue de l'Amiral Mouchez  
75013 Paris

### Étape 2

A réception de votre demande, un accusé de réception vous sera envoyé.

### Étape 3

Si votre demande est acceptée, vous recevrez votre tablette dans un délai d'un mois à compter de la date de réception de votre demande.

### Notes importantes :

- Les demandes seront traitées par ordre d'arrivée, jusqu'à épuisement du stock de tablettes à disposition.
- La priorité sera donnée aux familles n'ayant jamais bénéficié de ce programme «Donnons une voix à nos enfants».
- Une famille ayant bénéficié de l'opération 'Donnons une voix à nos enfants' en 2026 ne pourra pas bénéficier de l'opération 'Coup De Pouce' en 2026.

Une communication sera faite lorsque toutes les tablettes auront été distribuées.

L'envoi de votre demande par courrier postal nous permet d'assurer un traitement équitable.



*Projet participatif financé par la Région Ile-de-France et l'AFSA.*